Sécurité :

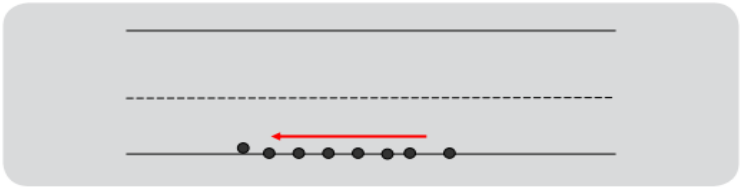
Comme chaque année, nous faisons un rappel des consignes de sécurité. J'insiste sur le fait qu'il faut vraiment les suivre pour la sécurité de tous, surtout quand nous sommes amenés à marcher en nombre important.
Il est également impératif de suivre les consignes seulement de la personne qui mène la randonnée afin d'avoir une cohésion dans les actions, par exemple lors d'une traversée de route ou pour le suivi de la carte , le guide file ayant la dernière version.

Principales règles
Lorsque nous ne pouvons faire autrement que de marcher sur la route : il faut marcher en file indienne sur le côté gauche de la route, sauf si consigne particulière donnée par un responsable en fonction de la topographie.

II.1.2 - Recommandations pour la randonnée sur route

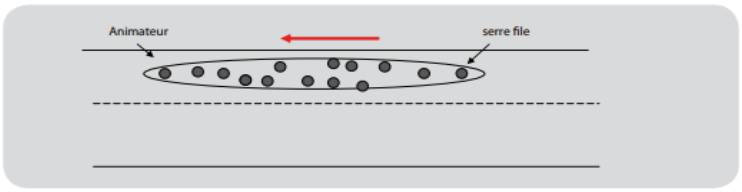
Lorsque des groupes de randonneurs sont amenés à emprunter des routes, ils sont tenus de respecter le code de la route (voir articles R412-34 à R412-43).

S'il existe un accotement ou un trottoir, il doit être utilisé quel que soit le côté de la route où il se situe (R412-34 du code de la route).
S'il n'existe pas d'accotement ou de trottoir, les piétons circulent à gauche en colonne par un (R412-34 du code de la route). Obligatoire pour une personne isolée et donc pour un groupe non organisé (ensemble d'isolés n'ayant pas de lien entre eux), possible pour un groupe organisé ou se considérant comme tel, si en colonne par un.

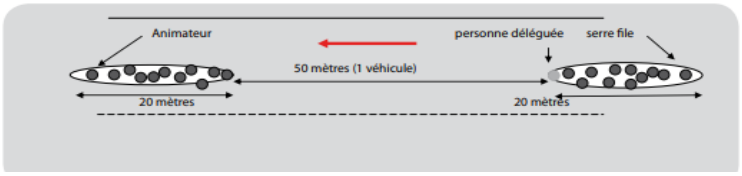


Si le groupe est un groupe organisé, il peut choisir de circuler à droite (R412-42 du code de la route). L'empiétement du groupe sur la chaussée ne doit pas dépasser 20 m de longueur. Si le groupe est très important, il doit être divisé en sous-groupes n'empiétant pas sur plus de 20 m de chaussée et l'espace entre les sous-groupes doit être d'au moins 50 m pour permettre aux véhicules de dépasser.

1er cas : Longueur du groupe inférieure à 20 m



2e cas : Longueur du groupe supérieure à 20 m



- Pour les traversées de route, on utilise les passages piétons. Si ceux-ci sont inexistants, après regroupement, on attend qu'un des responsables du club donne le signal de la traversée.
- En agglomération, les règles de sécurité pour le groupe sont les mêmes que celles appliquées individuellement : le groupe ne nous protège pas.
- Quand un animateur fait traverser les personnes en tête du groupe à l'endroit le plus sécurisé, il faut aller jusqu'à cet endroit avant de traverser, sans commencer à traverser plusieurs mètres en amont.
- Durant la randonnée**,** les arrêts doivent être suffisamment fréquents et suffisamment longs pour laisser le temps aux derniers arrivés de récupérer.